

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government of Canada Building 101 - 22nd Street East

Suite 110 Saskatoon Saskatchewan S7K 0E1

Bid Fax: (306) 975-5397

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary Alberta T2P 3M3

- •			
Title - Sujet			
Camion muni d'un mélangeur			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
01R11-181255/B		2018-08	-13
Client Reference No N° de re	éférence du client	•	
01R11-181255			
GETS Reference No N° de re PW-\$CAL-136-6786	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
CAL-7-40138 (136)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Mountain Daylight
on - le 2018-08-24			Saving Time MDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	Bu	ıyer ld - ld de l'acheteur
Hemy, Andrew		ca	1136
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	- N° de FAX
(403) 292-4716 ()		(403) 46	3-6589
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:		
Destination - des biens, servic	es et construction:		
DEPARTMENT OF AGRICUL	TURE AND AGRI-FOO	D	
Lacombe Research & Developr	nent		
Centre, 6000 C and E Trail			
Lacombe			
Alberta			
T4L 1W1			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s (type or print)	ign on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à s	signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	
	-
Signature	Date



Document No.01R11-181255/B

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

	סמומממ								
Item		Dest. Code	Inv. Code	Qtv	U. of I.	Unit Price FOI	Jnit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Reg. Del: Offered	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
1	Truck with Feed Processor	01R11	01R11	1	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	



Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	Besoin	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du Contrat	
6.5	RESPONSABLES	_
6.6	PAIEMENT	_
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	_
6.9	LOIS APPLICABLES	_
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	_
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	
	E «A»	
BESO	IN	11
ANNEX	E «B »	31
	DE PAIEMENT	
ANNEX	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	32
INSTR	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	32

Solicitation No. - N° de l'invitation 01R11-181255/B Client Ref. No. - N° de réf. du client 01R11-181255

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 0R11-181255/A, datée du 2018-05-08, dont la date de clôture était le 2018-06-18, à 14 :00 HAR. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).\

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

2.2.1Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 10 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postel ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I: Soumission technique (un exemplaire papier) Section II: Soumission financière (un exemplaire papier)

Section III: Attestations (un exemplaire papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences de performance obligatoires spécifiées dans les présentes (voir Annexe « A » pour des détails).

4.1.2 Évaluation financière

Le prix évalué sera calculé en multipliant le prix unitaire des éléments 1 et 2 par leur quantité, comme indiqué à l'annexe B (modalités de paiement), puis en sommant les totaux.

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- **6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2019.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation 01R11-181255/B Client Ref. No. - N° de réf. du client 01R11-181255

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Andrew Hemy
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Région de l'ouest
220-4e avenue SE, Pièce 759

Téléphone: (403) 292-4716 Télécopieur: (403) 292-5786

Courriel: andrew.hemy@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : AED

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de AED\$. Les droits de douane AED et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : AED

6.7 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation 01R11-181255/B Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client 01R11-181255

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}7\text{-}40138 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité movenne):
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______.

6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière A9049C (2011-05-16), Sécurité des véhicules

6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Solicitation No. - N° de l'invitation 01R11-181255/B Client Ref. No. - N° de réf. du client 01R11-181255

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE « A »

BESOIN

Contexte:

Au Centre de recherche et de développement Lacombe d'Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC), on nourrit actuellement les bovins de boucherie avec des rations à ensilage typiques aux fins des travaux de recherche visant ces animaux. On y utilise aussi des suppléments à base de grains et des grains aplatis ou conditionnés. On y mélange souvent le foin et la paille aux aliments que l'on donne aux animaux. Enfin, on y utilise actuellement un mélangeur de rations totales mélangées (RTM) fixé à camion d'une capacité de 520 pi³, lesquels doivent être remplacés.

Cet équipement sert à traiter et à mélanger les rations de groupes de bovins allant de 5 individus (environ 100 kg de RTM riches en céréales) à 200 ou 250 individus (environ 6000 à 7500 kg de RTM à base d'ensilage ou environ 3500 à 4000 kg de RTM riches en céréales), et ce, dans une seule charge. Le Centre Lacombe compte une série de mangeoires expérimentales d'une hauteur allant de 24 à 36 po, ainsi que des mangeoires classiques en béton installées le long d'une clôture. Le nouveau mélangeur doit être muni d'une chute de déchargement qui permet de déposer avec précision la nourriture dans les mangeoires expérimentales et classiques en béton.

Besoin:

AAC doit se procurer et se faire livrer un nouveau camion doté d'un mélangeur dont les spécifications sont conformes à celles indiquées ci-après. Le véhicule doit être livré au Centre Lacombe, en Alberta, au plus tard le 31 mars 2019.

Le tableau de conformité ci-après présente une liste complète des spécifications de rendement à respecter. Les soumissionnaires doivent clairement prouver la conformité de l'équipement à chaque spécification obligatoire.

- 1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité de l'équipement proposé à chacune des spécifications de rendement du tableau de conformité, en indiquant si le produit est « Conforme » aux exigences en question.
- 2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification de rendement en consignant cette information dans la colonne « Spécification de rendement proposée » du tableau de conformité.
- 3. Les documents techniques justificatifs pertinents, dont les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doivent être joints aux propositions à la clôture de l'appel d'offres, et chacune des spécifications de rendement figurant dans le tableau de conformité doit être rattachée à une section des documents dans laquelle la conformité est établie. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les documents techniques justificatifs présentent tous les renseignements nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications techniques. Si aucun document du genre n'a été publié, les soumissionnaires devraient préparer un exposé écrit complet dans lequel ils expliquent de manière détaillée comment leur proposition est conforme sur le plan technique.
- 4. Si les soumissionnaires ne fournissent pas les documents techniques justificatifs à la clôture de l'appel d'offres, l'autorité contractante informera ceux-ci qu'ils doivent le faire au cours des deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis, sans quoi leur proposition sera jugée irrecevable et sera rejetée.
- 5. Les questions des soumissionnaires relatives aux spécifications de rendement doivent être posées par écrit et en détail à l'autorité contractante avant la clôture de l'appel d'offres.

 $\begin{array}{l} \mbox{Solicitation No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ 01R11-181255/B \\ \mbox{Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client} \\ 01R11-181255 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Buyer ID - Id de l'acheteur $CAL136 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6. Si l'équipement proposé n'est pas conforme à chacune des spécifications de rendement obligatoires, la soumission concernée sera déclarée irrecevable et sera rejetée.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

	TABLEAU DE CO	ONFORMITÉ – S	PÉCIFICATION	E CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT	
ž	Spécification de rendement	Obligatoire	Conforme OUI/NON	Spécification de rendement proposée Les soumissionnaires devraient indiquer comment ils satisfont à la spécification en inscrivant l'information pertinente dans cette colonne	Renvoi Les soumissionnaires devraient présenter dans cette colonne un renvoi à la spécification dans leurs documents justificatifs
1	Aperçu du véhicule				
1.1	Camion au diésel de classe 8 et de 2017 ou d'une année ultérieure	×			
1.2	Cabine courante et châssis ÉQUIPÉ d'un mélangeur mécanique, dont les spécifications figurent à la section 11 du présent document. Le contrat ENGLOBE la fourniture et l'installation du mélangeur.	×			
6.1	Essieu arrière simple à roues doubles.	×			

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

4.1	Commandes électriques à voyant, montées dans la cabine et rattachées à un système pneumatique pour essieu arrière à deux vitesses.	×		
1.5	PNBV d'au moins 33 001 lb (on s'attend à ce que le mélange et son contenu pèsent au plus 27 000 lb).	×		
1.6	Conformité à la réglementation albertaine en matière de poids et de dimensions (Weights and Dimensions of Vehicle Regulations).	×		
2	<u>Moteur</u>			
2.	Diésel.	×		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

2.2	Au moins 260 HP.	×		
2.3	Capacité d'atteindre une vitesse de 63 mi/h ou de 101 km/h sous une charge maximale.	×		
	Capacité de fonctionner efficacement à moins de 3 mi/h, sous un rapport inférieur et à un régime constant, conformément aux spécifications du mélangeur).	×		
3	<u>Transmission</u>			
3.1	Transmission automatique à six rapports et à refroidisseur.	×		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

3.2	Prise de force compatible avec le mélangeur, à haut rendement, à engagement à chaud (Hot Shift) et dont le couple minimal se chiffre à 450 pi-lb; rotation du moteur de 80 à 100 %.	×	
3.3	Refroidisseur d'huile de transmission par eau.	×	
4	<u>Châssis</u>		
1.7	Châssis renforcé conformément aux exigences relatives au mélangeur.	×	
4.2	Aucune obstruction de l'échappement entre la cabine et l'essieu; mesurer la distance entre ceux-ci à partir de la cheminée d'échappement, si l'échappement se trouve derrière la cabine; assurer la compatibilité avec le mélangeur.	×	

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

4.3	Distance entre le milieu de l'essieu arrière et l'extrémité du châssis conforme aux exigences du fabricant du mélangeur.	×		
2	Suspension			
5.1	Suspension avant à ressorts à lames d'une capacité minimale de 16 000 lb.	×		
5.2	Suspension arrière pneumatique à robinet/interrupteur de déchargement d'une capacité minimale de 23 000 lb.	×		
9	Alimentation en carburant			
6.1	Réservoir d'au moins 50 gal installé de manière à ne pas nuire à l'installation du mélangeur.	×		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

6.2	Tuyau d'échappement vertical monté sur le montant du côté du passager.	×		
7	Dispositifs de démarrage par temps froid			
7.1	Chauffe-moteur d'au moins 1000 W et 110-120 V, doté d'un câble de connexion.	×		
7.2	Système de préchauffage d'huile d'au moins 150 W/110 V, rattaché à une prise commune.	×		
7.3	Filtre à carburant à élément remplaçable et à séparateur d'eau.	×		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

œ	Freins			
2.0	Freins pneumatiques Antiblocage.	×		
8.2	Raccords de déconnexion rapide.	×		
8.3	Frein de stationnement.	×		
8.4	Un frein de décompression et/ou un frein d'échappement.	×		

Page 19 of - de 32

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

တ	Roues et pneus			
<u>0</u>	Pneus radiaux ceinturés d'acier, à carcasse d'acier.	×		
9.2	Bande roulement d'autoroute à l'essieu avant.	×		
9.3	Bande de traction à l'essieu arrière.	×		
9.6	Capacité de charge nominale compatible avec le poids technique maximal sous essieu et conforme aux exigences de charge indiquées dans l'aperçu du véhicule.	×		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

10	Cabine		
10.1	Cabine à suspension pneumatique réglable par le conducteur au moyen de commandes.	×	
10.2	Climatisation.	×	
10.3	Fenêtres et verrous de portière électriques.	×	
10.4	Régulateur de vitesse.	×	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

×	×	×	×	×
Direction assistée, et colonne de direction à inclinaison réglable.	Radio AM/FM.	Instruments canadiens, et indicateur de vitesse montrant principalement des km/h.	Indicateurs de tension, de température, de pression d'huile et de niveau de carburant.	Horomètre de fonctionnement du moteur et de voyage.
10.5	10.6	10.7	10.8	10.9

Page 22 of - de 32

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

×	×	×	×	×
Marchepieds et poignées d'entrée des côtés droit et gauche de la cabine.	Rétroviseurs latéraux électriques chauffants conformes aux normes de l'industrie et réglables depuis l'intérieur de la cabine, au moyen de commandes montées du côté du conducteur.	Rétroviseurs convexes montés sur le côté inférieur des rétroviseurs latéraux ou sur le capot.	Siège du conducteur à suspension pneumatique, à dossier élevée, à accoudoirs et à revêtement ou à garnitures de tissu.	Siège du passager à dossier élevée à revêtement ou à garnitures de tissu.
10.10	10.11	10.12	10.13	10.14

Page 23 of - de 32

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

×	×	×	×	
Revêtement de plancher en vinyle.	Essuie-glaces électriques à vitesse variable.	Crochets de dépannage montés à l'avant du véhicule, sur un cadre très résistant.	Garde-boues indépendants et bavettes pour chacune des roues arrière.	Couleur : blanc.
10.15	10.16	10.17	10.18	10.19

Page 24 of - de 32

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

11	Mélangeur mécanique monté à un camion			
1.7	Mélangeur entièrement exploitable, installé sur la cabine et le châssis et doté de la capacité de de traiter, de mélanger et de distribuer des rations.	×		
11.2	Charge totale d'au plus 27 000 lb, y compris le poids à vide du mélangeur d'environ 12 200 lb et un contenu d'environ 14 000 lb au plus.	×		
11.3	Capacité du réservoir de 600 pi³.	×		
<u>+</u>	Au moins deux tarières de coupe verticales autoporteuses.	×		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Plaques de restriction manuelles.	Entraînements planétaires à deux étapes et à haut X	Lames de coupe remplaçables.	Porte centrale avant à convoyeur plat.	Plateforme de mélange manuel/visualisation.
Plaques de restrictior	Entraînements plané rendement.	Lames de coupe rem	Porte centrale avant	Plateforme de mélan
5.1	11.6	11.7	11.8	11.9

Page 26 of - de 32

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

Id de l'acheteur - Buyer ID CAL136 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

*	*	×	×
Deux écrans numériques (un monté dans la cabine et l'autre à l'extérieur du mélangeur, du côté du passager) servant à afficher les mesures de la balance numérique.	Poste de travail informatique mobile pouvant comporter l'un des écrans de la balance numérique (élément 11.11) et un ordinateur portatif fourni par AAC. Le dispositif de branchement doit être fixé à un accessoire de plancher solide qui doit être placé à un endroit facile à voir et à atteindre pour permettre au conducteur ou au passager d'utiliser un clavier (voir la photo du montage actuel).	Plancher d'acier doux d'au moins % po.	Murs résistant à l'abrasion de type AR 200 et d'au moins ¼ po.
	bine et	Deux écrans numériques (un monté dans la cabine et l'autre à l'extérieur du mélangeur, du côté du passager) servant à afficher les mesures de la balance numérique. Poste de travail informatique mobile pouvant comporter l'un des écrans de la balance numérique (élément 11.11) et un ordinateur portatif fourni par AAC. Le dispositif de branchement doit être placé à un accessoire de plancher solide qui doit être placé à un endroit facile à voir et à atteindre pour permettre au conducteur ou au passager d'utiliser un clavier (voir la photo du montage actuel).	Deux écrans numériques (un monté dans la cabine et l'autre à l'extérieur du mélangeur, du côté du passager) servant à afficher les mesures de la balance numérique. Poste de travail informatique mobile pouvant comporter l'un des écrans de la balance numérique (élément 11.11) et un ordinateur portatif fourni par AAC. Le dispositif de branchement doit être placé à un accessoire de plancher solide qui doit être placé à un endroit facile à voir et à atteindre pour permettre au conducteur ou au passager d'utiliser un clavier (voir la photo du montage actuel). Plancher d'acier doux d'au moins ¾ po.

Page 27 of - de 32

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

11.15	Partie hélicoïdale de la tarière résistante à l'abrasion, de type AR 200 et d'au moins 5/8 po.	×		
11.16	Déchargement du côté du conducteur et garde-au-sol d'au moins 41 po.	×		
12	<u>Garantie</u>			
12.1	Le ou les documents concernant la garantie doivent être fournis pour le camion et l'équipement (mélangeur) [le soumissionnaire doit également indiquer ce qu'il offre].	×		
13	Rappels de sécurité et données d'entretien			
	L'information suivante doit être fournie aux emplacements des clients sur une base continue pendant toute la durée de vie prévue du véhicule (15 ans) :	×		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier CAL-7-40138

×	×			×
a) rappels de sécurité;	b) bulletins d'entretien technique du fabricant.	Remarque : ce service peut être fourni par internet.	<u>Familiarisation</u>	Un représentant de l'entrepreneur doit fournir donner au moins trois heures de formation de familiarisation sur l'utilisation de l'équipement, à au plus huit personnes se trouvant dans les installations d'AAC. La formation doit notamment porter sur les exigences du fabricant en matière d'inspections préalables l'utilisation, en cours d'utilisation et après l'utilisation, sur les commandes du camion et du mélangeur rattachées à leurs fonctions et aux mouvements connexes, sur les techniques d'utilisation sûres et efficaces, ainsi que sur la détection de dangers dans le milieu d'utilisation.
13.1	13.2		14	14.1

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}7\text{-}40138 \end{array}$

LIVRAISON

Bien qu'on demande la livraison de l'équipement au plus tard le 31 mars 2019, la meilleure date de livraison proposée est la suivante : ______ (à remplir par le soumissionnaire).



 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01R11-181255/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01R11-181255

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40138

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

- ❖ Le soumissionnaire doit indiquer des prix fixes globaux.
- Destination franco bord.
- Les prix indiqués doivent exclure la TPS.
- ❖ La TPS doit figurer séparément sur la facture.
- ❖ La taxe d'accise liée à la climatisation doit être EXCLUE des prix indiqués.
- ❖ Les prix doivent comprendre tous les frais de transport, d'inspection préalable à la livraison, de fourniture des documents nécessaires, de l'AMVIC et d'élimination des pneus.

Élément	Description	Quantité	Prix unitaire
1	Camion muni d'un mélangeur	1	\$/ch.
2	Livraison de l'élément 1 ci-dessus à l'installation d'AAC située au 6000, sentiers C et E, Lacombe (Alb.).	1	\$/ch.
		Total	\$

Garantie visant le camion Garantie visant le mélang		
Modèle (mélangeur) :	 	
Marque (mélangeur) :	 	
Modèle (camion):	 	
Marque (camion):	 	

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $CAL136 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ CAL\text{-}7\text{-}40138 \end{array}$

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumiss suivants :	sion	naire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
	() Carte d'achat VISA ;
	Ì) Carte d'achat MasterCard ;
	ì) Dépôt direct (national et international) ;
	ì) Échange de données informatisées (EDI) ;
	ì) Virement télégraphique (international seulement) ;
	``	

) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)